

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Séance du 18 Février 2026

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 066-200078269-20260218-DELIB2026_07-DE

Berger Levault

2026/07
Réf. 18/02 -07

Date de convocation : 03/02/2026

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	34
Nb de suffrages exprimés :	37
VOTE :	
Pour :	37
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à St-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : MOTION – PROJET MIXTE MILIEUX & STOCKAGE DE LA VALLÉE DU TECH

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. FRANCIS BERTHELIER (TITULAIRE), M. YVES BLIN (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. ROBERT DUGNAC (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. Alain LLAURENSY (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), M. GUY METIVIER (SUPPLEANT), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOYE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE), M. JEAN-JACQUES ZANIN (SUPPLEANT),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE) donne procuration à Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE) donne procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLÉ (TITULAIRE) donne procuration à M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JOSÉ ANGULO (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), Mme. FRANCOISE BEY-BELOT (SUPPLEANT), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. RICHARD MIRALLES (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE),

Autres présents : M. MICHEL LESOT (SUPPLÉANT) et M. FRANCOIS XAVIER HALLE – chargé de mission CCACVI.

M. Francis BERTHELIER a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Considérant

- la nécessité d'adapter les territoires aux effets du changement climatique, notamment en matière de gestion de l'eau, de prévention des inondations et de préservation de la biodiversité;
- l'importance de concilier les usages économiques, environnementaux et sociaux dans l'aménagement du territoire ;
- le potentiel stratégique des anciennes gravières comme supports de projets innovants de reconversion écologique et multifonctionnelle ;

Considérant

- que le site de l'ancienne gravière du lieu-dit Les Baixos à Villelongue dels Monts constitue une opportunité foncière rare permettant le développement d'un projet exemplaire et pilote à l'échelle du territoire ;
- que la restauration multifonctionnelle envisagée vise à combiner plusieurs objectifs d'intérêt général, notamment :
 - le stockage et la régulation de la ressource en eau,
 - la création et la restauration de milieux naturels, en particulier de zones humides,
 - l'optimisation d'une zone d'expansion de crues, contribuant à la réduction du risque inondation en aval,
 - l'amélioration des continuités écologiques et des services écosystémiques ;

Considérant enfin

- que ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations des politiques publiques nationales et locales (SAGE, PTGE) en matière de transition écologique, de gestion intégrée de l'eau, de biodiversité et de résilience territoriale et qu'à ce titre le Préfet l'a inscrit dans le Plan de Résilience pour l'Eau des Pyrénées-Orientales ;
- qu'il présente un caractère ambitieux, innovant et démonstrateur, susceptible de servir de référence pour d'autres territoires confrontés à des enjeux similaires ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité, après avoir délibéré décide :

Article 1 – Vote de principe

D'approuver le principe de la mise en œuvre du **projet pilote de restauration multifonctionnelle de l'ancienne gravière de Villelongue dels Monts au lieu-dit Les Baixos**, fondé sur une approche intégrée conciliant gestion de l'eau, prévention des risques, restauration écologique et intérêt général.

Article 2 – Décision engageante

De s'engager activement dans la démarche de construction/concrétisation du projet et, à ce titre :

- d'autoriser le lancement et la poursuite des études techniques, environnementales, hydrauliques et réglementaires nécessaires à sa définition ;
- de mandater l'exécutif :
 - pour poursuivre les démarches de concertation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'État, Agence de l'eau, collectivités partenaires, acteurs scientifiques et associatifs) ;

- rechercher les financements et dispositifs d'accompagnement mobilisables, européens, nationaux et locaux ;
 - recruter des entreprises spécialisées et compétentes pour la réalisation des travaux
- d'inscrire le projet dans une logique expérimentale, reproductible et évolutive, en cohérence avec les documents de planification et les stratégies territoriales existantes.

Article 3 – Portée de la délibération

La présente délibération vaut **engagement politique et opérationnel à la réalisation de ce projet novateur et pilote**.

Article 4 – Autorisation du Président et budget

Le Président est autorisé à engager toutes les démarches, procéder à toutes les formalités afférentes et à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre du projet étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la structure.

Par la présente délibération, le comité syndical réaffirme son engagement en faveur d'un aménagement du territoire durable, résilient et innovant, conciliant les enjeux environnementaux, hydrauliques et sociétaux.

Fait et délibéré à St-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUICNAU
Maire de Les Cluses

Le /La Secrétaire de Séance :

